

Date mise à jour : 10/05/19

Version : 2

Quick-FDS [20577-19304-01903-011534] - 2024-05-02 - 05:21:44

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 5.1 Dangers spécifiques 5.2 Moyens d'extinction recommandés: 5.3 Moyens d'extinction déconseillés 5.3 Equipement de protection 5.4 Autre information	<i>Combustible de part la présence d'isolant, mais ne propage pas le feu une fois retirée la source d'ignition.</i> <i>Produits de combustion comprenant monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Fumée pouvant réduire la visibilité. Possibilité de dégagement de traces d'hydrocarbures et leurs produits d'oxydation.</i> <i>Mousse, vaporisation d'eau. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés en cas d'incendie limité seulement.</i> <i>Aucun</i> <i>Vêtements de protection et appareil respiratoire autonome.</i> <i>Refroidir les produits stockés à proximité par arrosage d'eau.</i>
6.MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE 6.1 Précautions individuelles 6.2 Mesures de protection individuelle 6.3 Précautions environnementales 6.4 Méthodes de nettoyage	<i>Pas de flamme nue ni d'autre source d'ignition à proximité du produit.</i> <i>Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</i> <i>Aucune mesure spécifique</i> <i>Le produit ne présente pas de risque particulier pour l'environnement.</i> <i>Collecte et mise au rebut (voir section 13).</i>
7.MANIPULATION ET STOCKAGE 7.1 Manipulation 7.2 Températures de manipulation 7.3. Stockage 7.4 Températures de stockage 7.5 Transfert de produits	<i>Retirer les sources d'ignition. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eviter les étincelles.</i> <i>Lunettes et masques légers anti-poussière conseillés lorsque les éventuelles découpes de produit sont réalisées à la scie circulaire (émission de poussière).</i> <i>Températures ambiantes</i> <i>Stocker loin des sources de chaleur et d'ignition.</i> <i>Stocker à l'abri des intempéries.</i> <i>Limiter la hauteur de gerbage pour éviter des risques de chutes de produits selon les indications portées sur les étiquettes correspondantes.</i> <i>Température ambiante</i> <i>Voir manipulation</i>
8.CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE 8.1 Mesures d'ordre technique 8.2 Valeur limite d'exposition professionnelle 8.3 Equipements de protection individuelle - protection respiratoire - protection des mains - protection des yeux - protection peau/corps	<i>Aucune</i> <i>Aucune</i> <i>Masque en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Gants en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Lunettes en cas de découpe à la scie circulaire.</i> <i>Aucune mesure spécifique.</i>

9.PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.1 Etat physique 9.2 Forme 9.3 Couleur 9.4 Densité 9.5 Point de fusion 9.6 Limite supérieure d'explosibilité 9.7 Limite inférieure d'explosibilité 9.8 Point éclair 9.9 Température d'auto-inflammation 9.10 Solubilité dans l'eau 9.11 Solubilité dans d'autres solvants	<i>Complexe de doublage rigide.</i> <i>Panneau rigide</i> <i>Blanc, gris ou beige côté isolant, gris crème côté plaque de plâtre.</i> <i>Entre 7 et 18 kg/m2</i> <i>95-100°C pour l'isolant, 200°C pour le carton, 1200°C pour le sulfate de calcium.</i> <i>sans objet</i> <i>sans objet</i> <i>sans objet</i> <i>sans objet</i> <i>2 kg/m3 pour la plaque de plâtre</i>
10.STABILITE ET REACTIVITE 10.1 Stabilité 10.2 Situations à éviter 10.3 Produits de décomposition dangereux	<i>Stable dans les conditions normales d'utilisation, et décomposition au-dessus de 200°C.</i> <i>Chaleur, flammes et étincelles.</i> <i>Monoxyde de carbone. Traces d'hydrocarbures, de formaldéhyde, d'acroléine, et de bromure d'hydrogène.</i> <i>Anhydride sulfurique et chaux vive (CaO) à température > 1200°C</i>
11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 11.1 Toxicité aiguë - orale 11.2 Toxicité aiguë - cutanée 11.3 Toxicité aiguë – inhalation 11.4 Irritation des yeux 11.5 Irritation de la peau 11.6 Sensibilisation cutanée 11.7 Effets sur l'homme	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de la toxicologie de substances similaires.</i> <i>Aucune</i> <i>Aucune</i> <i>Aucune</i> <i>Irritation possible suite à la formation de poussières lors du sciage du complexe.</i> <i>Non irritant</i> <i>Pas de risque connu</i> <i>Aucun</i>
12.INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES 12.1 Mobilité 12.2 Persistance/dégradabilité 12.3 Bio accumulation 12.4 Traitement des eaux résiduaires 12.5 Autres informations	<i>L'information fournie est basée sur la connaissance des constituants et de l'écotoxicologie de substances similaires.</i> <i>Flotte sur l'eau (isolant). Solubilité d'environ 2 kg/m3 pour le plâtre.</i> <i>Le sulfate en présence de matières organiques peut dans certaines conditions conduire à la formation d'hydrogène sulfuré.</i> <i>Pas de bio accumulation.</i> <i>Aucun danger</i> <i>Les petites particules d'isolant peuvent avoir des effets physiques sur certains organismes aquatiques et terrestres.</i>

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION 13.1 Précautions 13.2 Elimination des déchets 13.3 Elimination des produits 13.4 Elimination des emballages 13.5 Réglementation française	<i>Se référer à la section 7.</i> <i>Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.</i> <i>Valoriser ou recycler si possible après séparation du panneau isolant de la plaque de plâtre. Sinon, éliminer dans une décharge autorisée.</i> <i>A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur.</i> <i>Les déchets de complexe (isolant + plaque de plâtre) sont des déchets industriels banals.</i>
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT Information générale Remarque	<i>Non classé dans la réglementation internationale et française pour les transports routier, maritime, aérien, ni pour la navigation intérieure.</i> <i>Les informations ci-dessus correspondent aux prescriptions réglementaires en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.</i>
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES Marquage selon les directives CEE : Législation française :	<i>Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne et la Réglementation sur les Produits dangereux.</i> <i>Stockage soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) rubrique n°2663 pour l'isolant.</i>
16. AUTRES INFORMATIONS Phrases R :	<i>Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.</i> <i>H220 : Gaz Extrêmement inflammable.</i> <i>H225 : Liquide et vapeurs très inflammables</i> <i>H226 : Liquide et vapeurs inflammables.</i> <i>H304 : Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</i> <i>H315 : Provoque une irritation cutanée.</i> <i>H332 : Nocif par inhalation.</i> <i>H336 : Peut provoquer somnolences et vertiges</i> <i>H361d : Susceptible de nuire au fœtus.</i> <i>H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</i> <i>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i> <i>EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</i>